

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 43 (1902), p. 69-84

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1902__43__69_0

© Société de statistique de Paris, 1902, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1902.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1902

Sommaire. — Adoption des procès-verbaux des séances des 18 décembre 1901 et 15 janvier 1902. — Élection d'un membre titulaire. — Présentation de trois nouveaux membres titulaires. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général, MM. Bellom, Flour de Saint-Genis, A. Neymarck. — Discussion de l'étude de M. G. Cauderlier : La loi qui règle les naissances : MM. Cl. Juglar, Lucien March, Arsène Dumont, A. Neymarck, D^r Chervin, Limousin ; — Réponse de M. G. Cauderlier.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Émile Mercet. Les procès-verbaux des deux dernières séances sont adoptés.

Est définitivement élu, comme membre titulaire, M. Perquel, agent de change, présenté à la dernière séance par MM. A. Neymarck et Flechey.

Sont présentées les candidatures suivantes de membres titulaires : MM. Marcel Leronte, chef de division au Comptoir national d'Escompte, 65, rue de Maubeuge, par MM. E. Mercet et G. Bienaymé ; Léon Douville, banquier, 113, rue Réaumur, par MM. A. Neymarck et Flechey ; Huber, agent du service des recensements au Ministère du commerce, par MM. Arthur Fontaine et March.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait la présentation des ouvrages suivants, transmis par leurs auteurs depuis la séance précédente : *Les Institutions d'assistance et de prévoyance en Espagne*, par M. Rochetin ; — le premier volume de l'*Histoire du Domaine*, par M. Flour de Saint-Genis, que l'auteur avait transmis à M. Levasseur pour être présenté à la Société. M. Levasseur, empêché, a prié M. Flechey d'être son interprète pour faire ressortir le mérite de ce travail considérable. C'est l'étude des origines de nos impôts abordée, comme le fait remarquer l'auteur lui-même, par un côté neuf, c'est-à-dire ne remontant pas de l'état actuel aux sources, mais descendant, avec la logique, des origines à ce qui est. Cette méthode, en révélant à l'auteur des textes qui n'ont jamais été publiés par nos historiens financiers, lui a permis de réfuter, pièce en mains, et avec de nombreuses notes à l'appui, certaines inexactitudes, et de combler des lacunes. Ce premier volume, qui fixe les étapes de l'évolution de l'impôt, montre combien est puissant le lien de la continuité historique et n'est que la préface d'un deuxième volume, qui s'étend de 1539 à 1790. L'ouvrage entier comprend trois volumes. Cet ouvrage de notre distingué collègue résume vingt années de travail et quarante années d'expériences et

de services financiers. Ajoutons que cela ne l'empêche pas de se livrer à d'autres travaux, témoin une étude sur les *Contrats de mariage en France*, qui paraîtra dans un prochain numéro.

M. Maurice BELLOM présente, au nom de M. Horace G. Wadlin, chef du bureau de statistique du travail de l'État de Massachusetts, le volume intitulé : *The Insurance of workingmen*, qui constitue un extrait du Rapport annuel, relatif à 1900, du bureau de statistique du travail de Massachusetts. Ce travail a été entrepris sur une décision du Parlement de l'État, qui invitait le Bureau de statistique à étudier la question des assurances ouvrières. Après avoir défini l'esprit dans lequel cette étude a été conçue et exécutée, l'auteur de ce document expose sa division en quatre parties ou sections respectivement consacrées : à une revue générale des assurances ouvrières, à un résumé des mesures relatives à la question en Europe, à l'assurance organisée par les patrons en Angleterre, à l'assurance-accidents et aux caisses patronales en France. Ce qui motive spécialement l'hommage de M. Wadlin, c'est que les éléments de la section II ont été fournis par la traduction de la communication faite par M. Maurice Bellom à la Société de statistique de Paris dans sa séance du 20 mars 1901. L'auteur du volume américain rend hommage à l'amabilité avec laquelle la Société de statistique a autorisé la traduction de cette communication. M. Maurice Bellom exprime, à l'égard de M. Wadlin, sa reconnaissance publique pour les termes flatteurs dans lesquels son travail a été apprécié ; il se félicite d'avoir eu la bonne fortune de fournir aux excellentes relations existantes entre la Société de statistique de Paris et le Bureau de statistique du Massachusetts une nouvelle occasion de s'affirmer.

Parmi les documents de source officielle parvenus récemment à la Société et dont on trouvera la liste complète page 108, M. le Secrétaire général mentionne les ouvrages français suivants : l'*Annuaire des contributions directes et du cadastre, 1902*, recueil trop peu connu, élaboré sous la direction de notre distingué collègue, M. le directeur général Payelle, et dans lequel le statisticien rencontre des renseignements précieux ; — le premier volume du *Régime fiscal des valeurs mobilières en Europe*.

M. Alfred NEYMARCK fait remarquer l'importance de cet ouvrage, entrepris et réalisé grâce à l'initiative de M. Caillaux, ministre des finances. Le ministre a répondu ainsi à des désirs souvent exprimés par le monde des affaires et par les sociétés savantes, en France et à l'étranger : la Société d'économie politique, la Société de statistique de Paris, l'Institut international de statistique lui seront reconnaissants de cette œuvre. Le Ministre a envoyé dans les divers pays étrangers un des fonctionnaires les plus compétents en la matière, M. Jobit, et l'a chargé de recueillir tous les documents officiels nécessaires à cet important travail, qui n'a d'égal que celui que le regretté M. Boutin avait fait établir, en 1894, relatif à l'impôt sur le revenu et aux revenus dans les pays étrangers. M. Alfred Neymarck indique plusieurs des monographies que contient ce premier volume, et en montre tout l'intérêt.

Sur la demande du Président, appuyée par les membres de la Société, M. Alfred Neymarck fera, à la Société de statistique, un compte rendu détaillé de cet important ouvrage, aussitôt que les deux derniers volumes auront été publiés.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'étude de M. G. Cauderlier : *La loi qui règle les naissances*, parue dans les deux numéros précédents de ce Journal.

M. le PRÉSIDENT, avant de donner la parole aux orateurs, croit devoir d'abord remercier M. G. Cauderlier des 400 exemplaires de l'*Atlas* accompagnant cette étude qu'il a bien voulu mettre à la disposition des membres de la Société.

La parole est successivement donnée à MM. Cl. Juglar, L. March, Arsène Dumont, A. Neymarck, Dr Chervin, Limousin, dont on trouvera plus loin les observations sous la forme d'*Annexes* à ce procès-verbal. M. G. Cauderlier répond aux réflexions diverses émises par les précédents orateurs. Sa réponse, d'une certaine étendue, paraîtra dans le prochain numéro.

Il reçoit les félicitations de M. le Président, qui appuie sur l'intérêt qu'a présenté

la discussion d'une question aussi complexe que celle de la population. En ce qui concerne les causes du ralentissement actuel de l'augmentation de la population, beaucoup de statisticiens se rencontrent avec M. G. Cauderlier, qui l'attribue aux conditions économiques. On est moins d'accord en ce qui concerne les remèdes. Dans tous les cas, une discussion, comme celle qui vient de se terminer, en déterminant l'influence de certains facteurs ou de certains milieux, ne peut que contribuer à élucider la question.

Le Secrétaire général,
E. FLECHEY.

Le Président,
E. MERCET.

II.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL.

DISCUSSION SUR LES LOIS QUI RÉGLENT LES NAISSANCES

D'APRÈS M. G. CAUDERLIER.

1^o OBSERVATIONS DE M. CL. JUGLAR.

M. Clément JUGLAR présente quelques observations sur la loi qui règle les naissances d'après le grand travail de M. Cauderlier que nous avons tous lu avec intérêt.

Dès le début il déclare que, dans les recherches qu'il a faites, on doit attribuer à des influences économiques les perturbations de la fécondabilité sans jamais recourir à l'intervention directe de la volonté du père de famille.

Il donne l'énumération de toutes les causes qui, selon la période, ont eu une action plus ou moins active dans la seconde moitié du siècle. Cette étude avait déjà été faite et il suffisait de consulter notre journal pour retrouver (1) les tableaux qui donnent pour Paris et Londres, pour la France et l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Suisse, en un mot, les principaux pays d'Europe, les mouvements de la population : mariages, naissances légitimes et décès.

Ces tableaux montrent la concordance des mouvements qu'on observe pendant les périodes de prospérité, de crise et de liquidation, dont les retours sont périodiques entre les chiffres des portefeuilles de la Banque de France et ceux des mariages et des naissances qui sont sous l'influence de la volonté de l'homme. Bien entendu, il ne s'agit pas des chiffres eux-mêmes, mais de leur croissance ou de leur décroissance, au même moment, à une année près, la série ascendante ou descendante marchant bien dans le même sens.

Ce sont les chiffres qui parlent ; on ne coupe pas la série des chiffres par des périodes quinquennales qui dénaturent toutes les observations, surtout quand encore on prend une moyenne et que, de plus, on compare, pour avoir les coefficients, des milliers de mariages et de décès aux millions de la population.

Il ne faut pas toucher aux chiffres ; ils parlent seuls plus éloquemment, puisqu'ils se présentent à quelques exceptions près par séries annuelles ascendantes ou descendantes des chiffres maximum aux chiffres minimum (2). L'observation ainsi faite, ils suivent les périodes prospères et les périodes de liquidation ; ce sont bien là les influences économiques ; mais en France la volonté de l'homme y joue aussi un très grand rôle.

(1) Juillet, septembre 1896.

(2) Ce qui le prouve, c'est que l'écart des chiffres maxima aux minima des naissances légitimes, qui varie de 30 000 à 50 000 en temps ordinaire depuis un demi-siècle, a été tout à coup porté à 100 000 de 1882 à 1890, sans guerre et sans épidémie. De 1882 à 1890, chaque année, il y a eu une diminution des naissances légitimes (866 000 à 766 000), et nous sommes aujourd'hui à 754 000 !

2° OBSERVATIONS DE M. LUCIEN MARCH.

Les travaux considérables dont M. Cauderlier a bien voulu nous présenter lui-même les principales conclusions, et dont notre très regretté ancien président, M. Coste, a signalé la portée sociologique, ont reçu en France un accueil très sympathique. Le labeur patient qu'ils supposent, les vues ingénieuses qu'ils recèlent, les critiques heureuses qui s'y rencontrent malgré certaines exagérations ou certaines méprises, justifient pleinement un tel accueil. Ces travaux arrivent d'ailleurs au bon moment ; leur intérêt s'accroît des inquiétudes éveillées en notre pays par l'état stationnaire de la population.

Lorsqu'on redoute une fin prochaine, on fait volontiers son examen de conscience. D'après M. Cauderlier, nous désertons les campagnes fécondes pour les villes stériles ; nous sommes surchargés d'impôts ; nos besoins sont hors de proportion avec nos ressources. Et sa parole a d'autant plus d'écho en France, que la désertion des campagnes, que le poids des impôts, que l'intempérance des appétits sont depuis longtemps des lieux communs d'un grand nombre de nos discussions. Mais, pour notre collègue, ces signes de dégénérescence, conséquences d'une civilisation trop hâtive, sont des manifestations morbides de la vie collective auxquelles les volontés individuelles sont étrangères, contre lesquelles par suite elles ne peuvent réagir efficacement. « *Jamaïs*, dit-il, il ne faut recourir à l'intervention directe de la volonté du père de famille.... Cette volonté n'agit que comme un ressort intermédiaire sans aucune liberté ni indépendance. »

Ce fatalisme sociologique était-il dans la pensée de Malthus ? j'en doute. En tout cas, à mon sens, Bastiat voyait les choses d'une manière moins simple mais plus complète lorsque, plaçant aux deux pôles du cycle économique les besoins et les moyens de donner satisfaction à ces besoins, il faisait figurer dans une position intermédiaire l'effort, c'est-à-dire la volonté agissante, dont l'élasticité rétablit l'équilibre entre les ressources et les besoins lorsque les besoins, comme cela est nécessaire dans toute société progressive, croissent plus rapidement que les ressources.

Examinons cependant les trois motifs principaux invoqués par M. Cauderlier, pour justifier l'application en France de l'unique loi qui, selon lui, gouverne les éléments essentiels du mouvement de la population. Ces motifs suffisent-ils à expliquer qu'en France la natalité s'écarte de plus en plus du maximum imposé par les conditions physiologiques de la race et la situation géographique du pays ? Les statistiques établissent-elles les corrélations nécessaires affirmées par M. Cauderlier ?

En premier lieu, les ressources, c'est-à-dire les revenus et la masse des choses que le revenu permet d'acquérir, sont-elles en voie de diminution ? Les apparences sont, tout au contraire, en faveur d'un accroissement ininterrompu de la richesse et des revenus. Par exemple, le montant annuel des donations et successions qui ne s'élevait pas à deux milliards en 1825 s'élevait à près de trois milliards en 1850, dépassait cinq milliards en 1875 pour atteindre près de sept milliards en 1900. Autre exemple : au cours du XIX^e siècle, les salaires ont constamment progressé et la progression paraît avoir été sensiblement plus rapide durant la seconde moitié du siècle que durant la première, en sorte que, depuis 1850, ils ont doublé de valeur. D'un autre côté, la dernière moitié et surtout le dernier quart du siècle ont été marqués par une baisse générale des prix d'un grand nombre d'objets de consommation, ainsi qu'en témoignent les recherches de notre collègue, M. Bienaymé.

Sans doute ces mouvements ont été accompagnés de transformations profondes dans les relations, dans les habitudes, dans les mœurs — et l'analyse de ces transformations éclairerait vivement le problème de la population — mais il semble impossible d'imputer raisonnablement à la réduction des ressources de notre pays le ralentissement du mouvement de sa population.

En second lieu, sommes-nous actuellement surchargés d'impôts? Vers 1825, les dépenses de toute nature inscrites au compte définitif du budget de l'État atteignaient près d'un milliard, soit une valeur un peu supérieure à la moitié de l'annuité successorale. Cette proportion se maintient sans changement sensible en 1850, en 1875 et en 1900.

On objectera avec raison que le montant des dépenses publiques devrait plutôt être rapporté au montant des revenus qu'au montant des capitaux. Il y a cinquante ans le 3 p. 100 perpétuel valait 70 francs, il en vaut 101 aujourd'hui; aux mêmes époques, l'annuité successorale valait trois, puis sept milliards. Il est permis de penser qu'en gros les revenus des capitaux ont augmenté dans le rapport de $3 \times \frac{1}{70}$ à $7 \times \frac{1}{101}$, c'est-à-dire dans le rapport de 62 à 100, si l'on admet que le multiplicateur qui permet de passer de l'annuité successorale aux capitaux n'a pas sensiblement varié d'une époque à l'autre.

Ainsi le revenu des capitaux paraît avoir augmenté dans le rapport de 62 à 100; les dépenses publiques ont augmenté dans le rapport de 1,5 à 3,5. La proportion de ces dépenses publiques aux revenus des capitaux a donc varié dans le rapport des fractions $\frac{1,5}{62}$ et $\frac{3,5}{100}$, c'est-à-dire dans le rapport des nombres 73 à 100.

La part des dépenses publiques dans les revenus s'est par conséquent accrue sensiblement moins vite que ces revenus.

Considérons encore les revenus du travail, par exemple les salaires des ouvriers de l'industrie. J'ai cherché à me rendre compte de l'aggravation des charges dues aux impôts et taxes fiscales de toute nature, lorsqu'on compare le budget d'un ouvrier d'autrefois à celui d'un ouvrier placé dans des conditions semblables à l'époque actuelle.

Vers 1850, le budget d'un charpentier parisien étudié par MM. Le Play et Focillon supportait 4,5 à 7 p. 100 de sa valeur; vers 1894, le budget d'un ouvrier de même profession, étudié par M. du Maroussem, supportait 6,5 à 15 p. 100 (1). Dans chaque cas, le chiffre minimum s'applique aux impôts directs, indirects et octrois à l'exclusion des droits de douane; le chiffre maximum comprend les droits de douane supposés jouer en totalité. En réalité ces droits de douane jouent dans des proportions très variables et irrégulières. Admettons que la part réelle des charges d'impôt fût de 6 p. 100 du budget de l'ouvrier vers 1850, et atteigne 11 p. 100 aujourd'hui.

L'accroissement de 5 p. 100 a été accompagné d'une hausse assez considérable du salaire nominal qui a passé de 0 fr. 50 à 0 fr. 90 par heure de travail; tout compte fait, la hausse effective n'a été que de :

$$0,50 \times (1 - 0,06) \text{ à } 0,90 \times (1 - 0,11) \text{ ou de } 59 \text{ à } 100.$$

Il reste encore une augmentation très importante que n'a pas entièrement compensée l'élévation du prix des denrées. C'est ainsi que le coût du logement et d'un même genre de nourriture, d'après les statistiques de M. Bienaimé, ne paraît avoir augmenté que dans le rapport de 85 à 100.

On remarquera d'autre part que la proportion actuelle, d'environ 11 à 12 p. 100, entre l'impôt sous toutes ses formes et le revenu annuel ne semble pas sensiblement plus lourde que la dîme qui frappait autrefois la majeure partie des habitants du pays, mais les rentrées sont incomparablement plus faciles.

(1) M. Beaurin-Gressier a présenté en 1895, à la Société de statistique (*Journal* de juillet 1895, p. 240), le budget plus important d'une famille bourgeoise. En excluant une propriété en province qui ne rentre pas dans le budget parisien, la part des impôts et taxes de toute nature représente 9 p. 100 de l'ensemble des dépenses, sans les taxes douanières, et 14 p. 100 y compris les taxes douanières. Ces proportions sont peu différentes de celles obtenues pour le charpentier. J'ai, d'ailleurs, appliqué au budget du charpentier de notre époque les tarifs calculés par M. Beaurin-Gressier.

Et enfin, l'on observera que j'ai seulement cherché à chiffrer le prélèvement dû aux taxes, sans examiner la répercussion que ces taxes ont pu avoir sur la hausse même des salaires ni leur effet sur l'amélioration des services publics, moyens de communications, instruction, etc., dont tout le monde profite.

Je voulais seulement établir, par quelques exemples numériques, que l'on ne saurait attribuer uniquement le ralentissement du mouvement de la population de la France à un amoindrissement des ressources.

Cependant — dernier point — si, pour l'ensemble du pays et malgré le poids des impôts, les ressources n'ont cessé de s'accroître, l'émigration des campagnes vers les villes n'a-t-elle pas produit un trouble profond dans l'équilibre des ressources et des besoins ? Si la population adulte des campagnes se dirige vers les villes où la fécondité est moindre, n'en résultera-t-il pas fatalement une disparition progressive de la population des campagnes et une diminution de la natalité générale ?

Examinons s'il existe une relation nécessaire et directe entre l'émigration et l'amoindrissement de la population.

M. Cauderlier a très judicieusement comparé, dans divers départements, le nombre des hommes de 25 à 30 ans au nombre des jeunes gens de 15 à 20 ans. Le rapport du premier au second est d'autant plus petit, que l'émigration des adultes est plus forte ; là où il est supérieur à la moyenne générale, applicable à l'ensemble des départements, il y a plutôt immigration.

Or, je remarque, parmi les départements où l'émigration est la plus forte, le Cher, dont la population a cependant toujours augmenté durant la période étudiée, passant de 306 000 habitants en 1851 à 349 000 en 1891, tandis que parmi les départements où il semble y avoir eu immigration, l'Eure possédait, en 1851, 416 000 habitants et n'en a plus que 349 000 aujourd'hui.

L'émigration des jeunes adultes, tout en étant en principe défavorable à la natalité, peut donc se maintenir dans une population qui ne cesse de s'accroître et l'immigration peut ne pas empêcher la population de décroître. Cette émigration n'est d'ailleurs pas un fait nouveau, comme l'a montré M. Levasseur.

D'autre part, l'exemple de certains pays étrangers tels que l'Angleterre, l'Italie, où une active émigration ne fait pas obstacle à une natalité assez élevée, démontre que les deux tendances peuvent se concilier.

D'un autre point de vue, la concentration de la population dans les grandes villes, que M. Coste regardait comme un indice significatif du développement des sociétés civilisées, ne semble pas plus accentuée dans notre pays que dans les pays voisins. En France, la population des localités rurales dépasse toujours, comme effectif, la population des localités urbaines, tandis qu'en Belgique, par exemple, elle représente à peine le quart de la population totale. En Belgique, la population des villes de plus de 100 000 habitants représente environ $11 \frac{1}{2}$ p. 100 de la population totale ; la proportion n'est guère supérieure en France malgré Paris.

Les relations posées par M. Cauderlier ne me paraissent donc pas présenter le caractère d'universelle nécessité que leur attribue leur auteur, car il semble facile de les mettre en défaut. Les influences qu'il signale ont leur effet, mais il y a place pour d'autres influences, en particulier pour la classe si importante des influences morales et sociales.

M. Cauderlier a fait, au cours de son exposé, une longue étude d'un coefficient spécial qu'il a choisi comme indice de fécondité. Ce coefficient est très intéressant.

Un de nos collègues dont nous avons encore à regretter la perte, M. Vauthier, faisait très judicieusement remarquer, l'an dernier, qu'un même fait peut être étudié à l'aide d'une infinité d'éléments numériques ou de coefficients. Le tout est de bien définir celui qu'on choisit et de ne pas lui attribuer une portée qui dépasse les limites imposées par la définition même.

M. Cauderlier rapporte les naissances d'une année, non pas au nombre des couples mariés existant cette année-là, mais au nombre des mariages contractés

antérieurement, en affectant ces mariages de coefficients qui vont en diminuant à mesure que s'éloigne l'époque à laquelle les mariages ont été contractés.

Le nombre des couples mariés existant à une date fixe résulte bien aussi du nombre des mariages antérieurs, mais le déchet subi par les mariages anciens est seulement une conséquence de l'effet de la mortalité ou du divorce ; tandis que les coefficients dont M. Cauderlier affecte ces mariages peuvent être choisis de manière à tenir compte en outre des variations de fécondité qui tiennent à l'âge des époux et à la durée de leur mariage.

Le temps étant partagé en périodes égales, si N est le nombre des naissances légitimes d'une année, M_1 , M_2 , etc., les nombres de mariages contractés au cours de la première période antérieure, de la seconde période antérieure, etc., en remontant toujours en arrière, M. Cauderlier adopte la formule simple :

$$N = zM_1 + zAM_2 + zBM_3 + \dots$$

où A, B, etc., sont des coefficients qu'il suppose constants et dont il apprécie les valeurs sans nous faire connaître, il est vrai, les bases de son évaluation.

z est alors un coefficient facile à calculer pour chaque année, ou chaque période : c'est l'indice qu'il choisit comme mesure de la fécondité légitime. Malheureusement l'hypothèse faite sur les nombres A, B, etc., n'est certainement pas conforme à la réalité. Il paraît extrêmement probable qu'en France, par exemple, l'affaiblissement de la natalité ne se produit guère aux premières années du mariage, mais qu'il se manifeste surtout dans les années suivantes.

En 1897, le nombre de naissances légitimes issues de femmes d'un certain âge, pour cent femmes de cet âge, est un peu plus élevé qu'en 1892, au-dessous de 25 ans ; il est au contraire sensiblement inférieur au chiffre de 1892, pour chaque âge supérieur à 25 ans, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Âges des mères.	Nombre de femmes mariées au dénombrement		Naissances légitimes vivantes suivant l'âge		Naissances légitimes pour 100 femmes mariées	
	de 1896.	de 1891.	en 1897	en 1892	en 1897.	en 1892.
Moins de 25 ans.	699 931	704 924	223 755	210 412	31,97	29,85
25 à 29 ans. . .	952 417	940 783	225 138	235 166	23,63	25,00
30 à 34 — . . .	1 038 217	990 337	176 353	175 233	16,98	17,69
35 à 39 — . . .	1 006 211	958 053	110 856	107 436	11,01	11,21
40 à 44 — . . .	893 590	905 662	40 953	44 607	4,58	4,92
45 à 49 — . . .	833 891	832 128	5 354	6 315	0,64	0,75
50 ans et plus (*).	714 348	701 533	486	942	0,06	0,13

(*) Femmes mariées de 50 à 55 ans.

Aux âges élevés les nombres sont trop petits, et l'intervalle de 5 ans de 1892 à 1897 trop faible, pour que l'on doive attacher une grande signification au taux de la variation. Mais, d'après le tableau ci-dessus, l'affaiblissement de la natalité de 1892 à 1897 s'est produit exclusivement parmi les femmes avant dépassé 25 ans, et par conséquent, parmi celles qui ont la plus longue durée de mariage. Les coefficients A, B, etc., ne sont donc pas constants et z variable comme l'admet M. Cauderlier ; le contraire serait peut-être plus conforme aux faits, en sorte que les variations de son indice de fécondité peuvent souvent tenir en partie à ce que l'hypothèse ne s'adapte pas à la réalité.

Les coefficients adoptés par M. Cauderlier et les diverses statistiques qui font connaître la natalité légitime d'après l'âge de la mère, en particulier celles de M. Körösy, permettent de penser que la formule ci-dessus pourrait avantageusement être remplacée par la suivante, pour une première approximation :

$$N = zM_1 + (z - x)M_2 + (z - 2x)M_3 + (z - 3x)M_4 + \dots$$

A l'aide d'observations portant sur des périodes de 5 ou 10 ans, par exemple,

on déterminera z et x par les méthodes connues. Les diverses positions de la droite $y = z - mx$ indiqueraient alors comment se modifie avec le temps la relation entre les naissances légitimes et les mariages antérieurs.

Le rapport, calculé dans le tableau précédent, du nombre des naissances légitimes issues de femmes d'un certain âge au nombre de femmes mariées de cet âge, est assurément aussi un excellent indice de fécondité. Malheureusement, les naissances ne sont classées suivant l'âge de la mère que dans un très petit nombre de pays. En France, ce classement n'existe que depuis 1892.

La méthode très rationnelle, mais perfectible, employée par M. Cauderlier, pour tenir compte, dans le choix de l'indice de fécondité, de l'âge et de la durée du mariage, a l'avantage de pouvoir être appliquée dans tous les pays où les migrations ne modifient pas sensiblement la composition de la population totale. L'indice qu'il calcule paraît, au moins dans le court intervalle de temps étudié, présenter beaucoup plus de fixité que les autres coefficients dont on se sert d'ordinaire comme mesure de la natalité. De là sa supériorité.

Ces calculs ingénieux et patients suffiraient à appeler l'attention sur les travaux de M. Cauderlier, si la lecture de ses ouvrages n'était encore intéressante par la variété des aperçus, l'originalité des conclusions et la forte personnalité que l'auteur leur imprime.

Je demanderai seulement à notre collègue de vouloir bien éclaircir certains points obscurs. Par exemple, dans la préface du bel atlas qu'il a bien voulu mettre à notre disposition, il parle d'un très grand nombre d'erreurs probables des chiffres de naissances relevés dans les divers départements. Qu'entend-il par ces mots ? Comment a-t-il découvert ces erreurs et comment a-t-il pu les rectifier ?

3° OBSERVATIONS DE M. ARSÈNE DUMONT.

Je ne viens point apporter une critique des travaux considérables de M. Cauderlier.

Il est disciple de Malthus et j'ai dit, j'ai imprimé mon opinion sur cet auteur. Je n'ai pas à y revenir.

M. Cauderlier appuie la théorie de Malthus par une masse de calculs nouveaux. Il me serait nécessaire, pour les bien comprendre et pour en juger la portée, de faire moi-même ces mêmes calculs à propos de quelques collectivités, en imitant les physiiciens et les chimistes, qui jugent la valeur d'une expérience en la reproduisant. Je n'ai point eu jusqu'ici la possibilité d'appliquer ce mode de critique aux travaux de notre savant collègue. N'ayant point d'avis, je ne puis en exprimer.

Le silence m'était donc tout indiqué, si M. Cauderlier, à qui je dois du reste des remerciements pour sa bienveillance et sa courtoisie, n'avait soumis quelques-unes de mes études démographiques à une interprétation qui demande une réponse. En s'appuyant sur de courts passages pris dans mes écrits, mais séparés de ce qui les précède et de ce qui les suit, M. Cauderlier me fait dire habituellement tout autre chose que ma pensée, alors même que cette pensée est exprimée d'une manière très explicite un peu auparavant ou un peu après. Il entreprend de trouver la justification de ses vues dans des études qui, non seulement n'ont point été faites pour cela, mais qui comportent dans la pensée de leur auteur des conclusions tout autres et le plus souvent diamétralement opposées. Je n'ai pas besoin de dire que je maintiens mes interprétations.

Au sujet des faits eux-mêmes, il pourrait se produire un malentendu qu'il faut éviter. Toutes mes études démographiques, sans exception, ont été faites sur les documents manuscrits conservés aux archives des communes ou des préfectures ; ces documents n'ont jamais été imprimés et n'existent point ailleurs. M. Cauderlier n'est jamais allé ni dans les préfectures ni dans les communes où il aurait pu les consulter. Il ne peut, en conséquence, apporter aucun fait nouveau. Lorsqu'il énonce un fait pour rectifier ceux que j'avance ou pour en changer l'interprétation, ce fait n'est bien certainement, dans sa pensée, qu'une hypothèse. Mais comme les hypothèses de

M. Cauderlier sont toujours émises sous une forme résolument affirmative, le lecteur non démographe pourrait s'y tromper.

Je dois ajouter que, les faits sociaux ne se devinant point, ces suppositions, imaginées dans le but avoué de justifier des vues purement subjectives, sont invariablement des erreurs. Il ne faut pas s'en étonner, car M. Cauderlier déduit les faits qu'il suppose de prétendues nécessités logiques qui ne sont tout au plus que des possibilités logiques. Or, si notre logique subjective ne voit qu'une manière ou deux dont les faits puissent se comporter, la société comme la nature a toujours à son service mille manières d'être logique. Quand on veut deviner au lieu de constater, il est bien difficile de deviner juste et M. Cauderlier n'y est point parvenu.

C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'il affirme que les pêcheurs de Groix ont plus d'aisance que les marins de Bréhat. Il n'a du reste aucune autre raison de le dire que la nécessité de trouver une justification à ses idées préconçues. La vérité, c'est que la misère est à peu près inconnue dans l'une et l'autre des deux îles, mais que l'aisance, comme l'instruction, est plutôt supérieure à Bréhat.

M. Cauderlier affirme encore à propos de Bréhat que les jeunes mâles émigrent, qu'il ne reste dans l'île, pour la reproduction, que les rebuts, les infirmes et les réformés et que c'est là la cause de l'abaissement de la natalité. Il n'en sait rien, mais il le suppose et la supposition, bien qu'elle soit émise sous forme affirmative, n'est pas heureuse. Entrer au service sur la flotte n'est pas émigrer. Le marin bréhatais ne rompt pas pour cela les liens qui l'attachent à son île : il y revient en congé, il s'y marie, ses enfants y naissent ; il envoie ses *délégations* à sa femme et, quand, après ses années de service, il est enfin nommé à quelque emploi qui l'amène à émigrer avec sa famille, son mariage a eu le temps de produire tous ses effets. S'il n'a pas eu plus d'enfants, c'est qu'il ne l'a pas voulu et cela pour les raisons que j'ai dites : « Bréhat, anciennement pépinière des corsaires, est devenue une pépinière d'aspirants fonctionnaires ; or, on a la fécondité, non de la classe sociale à laquelle on appartient, mais de celle à laquelle on aspire. »

Il est encore un point qui exige une réponse. M. Cauderlier me reproche d'avoir *injustement* dénié tout effort vers leur développement personnel à nos populations du département du Nord. Ce reproche me touche.

Sympathiser étant à mes yeux indispensable pour comprendre, je me suis toujours mis en disposition d'estime et de sympathie pour les populations que je suis allé visiter.

Il doit y paraître à mon style : car, souvent, mes correspondants l'ont spontanément reconnu. Je serais sincèrement peiné d'avoir été injuste envers une collectivité humaine.

Cela ne peut empêcher de constater que, parmi les masses prolétariennes de l'industrie ou de l'agriculture, qui vivent au jour le jour, la capillarité sociale est nulle, la possibilité pour l'ouvrier de s'élever au rang de patron n'existant pas. Quant aux classes moyennes, aisées ou riches, on peut voir dans *les Flamands de Dunkerque*, et surtout dans *Dépopulation et civilisation* que je les ai félicitées — et non blâmées — d'avoir eu assez de bon sens pour mépriser certains traits particulièrement stérilisants de l'idéal latin et français. C'est ce qui leur a permis de se livrer tout entiers à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, professions que l'église latine, perpétuant les appréciations de la décadence romaine, appelle des œuvres serviles, auxquelles un gentilhomme français ne pouvait descendre sans déroger, et que les bourgeois, héritiers de la mentalité clérico-aristocratique, n'acceptent encore souvent aujourd'hui que comme un pis aller, le théologisme, la grammaire, la rhétorique et la jurisprudence, *les humanités* et les professions libérales étant toujours considérées comme plus distinguées.

En règle générale, l'effort de l'individu vers son développement personnel est en raison inverse de l'effort de la race vers son développement en nombre. Mais l'idéal poursuivi n'en a pas moins la plus grande importance. S'il est rationnel comme la science, l'industrie, le commerce et l'agriculture, il est bienfaisant ; s'il est irrationnel comme, par exemple, l'*otium græcum*, la vie monacale ou la soif de domi-

nation, il est franchement malfaisant et pour la fécondité de l'individu et pour celle de la collectivité où il se meut.

Toutes les aristocraties, toutes les bourgeoisies fermées, toutes les élites du pouvoir et de la fortune ont toujours été stérilisées par leur civilisation. Il n'est pas de fait mieux établi. Il faut en conclure que toute civilisation contient en elle-même, à côté d'éléments incontestablement bons, un principe toxique, mais les doses en sont variables selon les civilisations.

La civilisation française paraît en contenir une dose plus forte que toute autre et l'effort, pour s'élever vers cette civilisation empoisonnée, est en France plus épuisant que partout ailleurs. Je me suis efforcé de déterminer les éléments toxiques afin de les éliminer. Malgré les aspects assez divers qu'ils peuvent revêtir, il m'a été possible de les reconnaître dans les diverses collectivités que j'ai étudiées.

Ma conclusion souvent répétée est que la civilisation française doit être expurgée et universalisée. Expurgée, elle ne contiendra plus ses éléments nuisibles. Universalisée, elle permettra l'avènement de la démocratie véritable où l'élévation en culture, valeur et jouissance pourra être poursuivie par l'individu sans les efforts démesurés et stérilisants qu'il est obligé de déployer actuellement.

Je prie ceux de nos collègues que ces idées pourraient intéresser de n'en chercher l'expression nulle part ailleurs que dans mes propres écrits.

4° OBSERVATIONS DE M. ALFRED NEYMARCK.

M. Alfred NEYMARCK est entièrement hostile, comme économiste et comme père de famille, aux doctrines de Malthus dont il a été si souvent parlé dans cette discussion à laquelle notre Société a consacré plusieurs de ses séances. Il ne faudrait pas croire, sans doute, que tout ce que Malthus a dit soit inexact et sans valeur, mais il ne faudrait pas exagérer la portée de ce qu'il a avancé.

Notre population augmente fort lentement, mais elle ne diminue pas, voilà un premier fait incontestable. La natalité n'augmente pas aussi fort que nous le voudrions et la mortalité est plus élevée que nous ne le désirons. Suivant une expression aussi juste que concise de M. le président du Conseil, en installant les membres de la commission extra-parlementaire nommée pour étudier les questions relatives à la dépopulation et aux moyens d'y remédier, « la natalité est trop faible, la mortalité est trop forte. » Tel est le second fait aussi incontestable que le premier.

Nous sommes d'autant plus frappés de la lenteur de l'accroissement de notre population que nous nous comparons aujourd'hui à de grandes agglomérations, comme l'Allemagne, l'Italie, alors qu'autrefois nous comparions la population française à celle de la Prusse, de la Bavière, de la Saxe, du Wurtemberg et antérieurement, à celle du Piémont, du royaume de Naples et du grand-duché de Toscane.

Quelles sont donc les principales causes de l'augmentation fort lente, chez nous, de la natalité ? M. Alfred Neymarck se borne à examiner quelques-unes des causes économiques, financières et sociales qui, suivant lui, exercent la plus grande influence, et laisse de côté les causes physiologiques.

Il croit, tout d'abord, que plus la civilisation se développe, plus les progrès d'un pays grandissent, plus la natalité a tendance à décroître. Le fait est vrai en France, mais il est également vrai dans les principaux pays étrangers. En Allemagne, la natalité qui était de 42 p. 1 000 en 1875 est descendue vingt ans plus tard à 36; en Angleterre, pendant la même période, la natalité est descendue de 36 à 29.

En France, pendant ces mêmes années, la natalité est descendue de 26 à 22,5. La diminution de la natalité est donc relativement plus forte dans ces deux pays que chez nous.

Les causes économiques qui influent grandement sur la natalité sont, ajoute l'orateur, les suivantes :

1° La *cherté de la vie*, ou, ce qui est plus exact, l'*accroissement des besoins*. Il n'est pas démontré que, dans son ensemble, le coût de la vie soit plus élevé aujourd'hui qu'autrefois : mais ce qui est incontestable, c'est que les « besoins » ont aug-

menté. M. Alfred Neymarck rappelle, à ce sujet, un passage de l'ouvrage de M. E. Levasseur sur la *population*, dans lequel le savant maître explique pourquoi « l'homme éprouve à toute époque beaucoup plus de désirs qu'il n'en peut satisfaire et que son revenu limite sa consommation, etc. ».

2° Le *désir d'un plus grand bien-être pour les siens et pour soi-même*. On met, en regard du revenu ou du capital dont on dispose, les charges de famille : ce qu'il en coûtera pour élever plusieurs enfants, payer leur instruction, leur éducation, leur entretien; ce qu'il en coûtera plus tard « pour les établir ». Suivant une forte expression d'un de nos anciens présidents, M. E. Cheysson, « le père de famille limite sa postérité à la mesure de son égoïsme ».

3° On veut *établir ses enfants* avec toute l'aisance possible, pour les mettre à même de lutter et de vivre dans le rude combat pour la vie. On a le désir de conserver la richesse acquise et de ne pas la disséminer en la répartissant entre un trop grand nombre d'héritiers. Rien de plus saisissant, de plus probant à ce sujet, que la répartition des successions de 1898, établie pour la première fois, d'après le nombre des héritages, par l'administration de M. Fernand Faure, alors directeur général de l'Enregistrement. M. Alfred Neymarck a analysé cette statistique et en a extrait les chiffres suivants qu'il a présentés à l'une des dernières séances de la Commission extra-parlementaire dont il fait partie.

En 1898, 281 353 successions ont eu à se partager 3 469 791 706 fr. entre 711 470 enfants.

Voici comment se répartissent les familles ayant donné lieu à des successions en ligne directe d'après le nombre des enfants :

Familles ayant :	Nombre des successions.	Nombre des enfants.	Montant total des successions.	Part moyenne successorale.	Part moyenne par enfant.
Francs.					
1 enfant	93 580	93 580	1 072 855 616	11 460	11 460
2 enfants	77 239	154 498	1 059 699 869	13 725	6 862
3 —	47 942	143 826	616 847 367	12 900	4 300
4 —	28 019	112 076	308 517 264	11 200	2 759
5 —	16 237	81 185	238 619 025	10 500	2 100
6 —	9 275	55 650	90 641 962	9 785	1 638
7 — et plus.	9 061	70 675	81 585 575	9 004	1 158

Ainsi, sur 281 353 successions en ligne directe ayant à se partager 3 milliards 469 millions :

170 819 successions à 1 et 2 enfants se partagent	2 131 millions.
75 961 — à 3 et 4 —	926 —
34 573 — à 5 enfants et au-dessus se partagent	412 —

Ces chiffres sont une des preuves les plus convaincantes de la volonté de ne pas disséminer son avoir en le répartissant entre un trop grand nombre d'héritiers.

4° L'*abaissement du revenu des capitaux* qui, entre autres conséquences, a produit ce que M. E. Cheysson a appelé « la crise du revenu » et, comme autre conséquence, « la crise de la dot ». Tel qui pouvait vivre autrefois heureux et à l'aise avec un capital de 100 000 fr. rapportant 5 000 à 5 500 fr. de revenu, soit 5 à 5 1/2 p. 100, n'aurait aujourd'hui, avec le même capital, qu'un revenu de 2 750 à 3 000 fr., alors que ses impôts, ses charges et ses besoins ont augmenté : il limite ses charges de famille, parce qu'il craint qu'avec des ressources moindres il ne puisse l'élever et lui donner le même bien-être.

Quand on établit un graphique sur la marche de la natalité, en France, depuis 1872 et qu'on juxtapose un second graphique montrant la décroissance du taux de l'intérêt, on remarque une ligne décroissante presque parallèle.

En 1872, la natalité est de 27,8 par 1 000 habitants ; en 1880, de 25,6 ; en 1890, de 22,9 ; en 1900 de 22,4.

Si l'on observe maintenant la marche régressive du taux de l'intérêt, en prenant seulement pour terme de comparaison le cours de la rente 3 p. 100, on remarque qu'en 1871, le 3 p. 100 rapportait en moyenne 5,45 p. 100 ; en 1880, 3,55 p. 100 ; en 1890, 3,26 p. 100 ; en 1900, 2,98 p. 100.

5° *L'augmentation des impôts*, et ce que l'auteur a appelé l'« *obsession fiscale* » qui menacent l'individu dans la jouissance de ce qu'il possède, le rendent inquiet sur son propre sort, et sur celui des siens, exercent aussi une grande influence sur la natalité.

Il faut tenir compte aussi des exigences nécessaires du service militaire, du protectionnisme et de l'intervention de l'État dans une quantité de questions où il entrave l'initiative individuelle.

6° Le *féminisme* ou l'accession de la femme à des travaux et à des occupations jusqu'alors réservés aux hommes, n'est pas sans influence sur la natalité. La femme devient, de plus en plus, productrice de travail ; elle est occupée dans l'industrie, dans le commerce, dans le service domestique, dans les professions libérales, dans les mines et carrières, dans les spectacles et agences. On compte, en France :

1 888 947	femmes occupées dans l'industrie ;
571 079	— le commerce ;
737 941	— le service domestique ;
138 460	— les professions libérales ;
4 759	— les mines et carrières ;
12 645	— les spectacles et agences.
Total. . . 3 353 831	femmes occupées à des travaux divers et pensant peut-être bien moins à la maternité qu'à leurs occupations professionnelles.

A côté de ces 3 353 831 personnes qui ne peuvent, en raison même de leur profession, contribuer à l'accroissement de la natalité dans de grandes proportions, on peut citer toute une partie de la population qui n'a pas d'enfants. D'après le dénombrement de 1896, on comptait :

Célibataires au-dessus de 25 ans	3 861 599
Ménages sans enfants.	1 808 838
Divorcés, veufs, veuves sans enfants	300 000
Total.	5 970 437

En terminant ses observations, M. Alfred Neymarck fait remarquer combien il serait utile de combattre un préjugé qui consiste à dire que les familles les plus nombreuses sont les moins heureuses ou les plus malheureuses. L'homme qui travaille — et qui dit travail dit production et bien-être — trouve dans la famille les joies les plus pures, le stimulant le plus noble pour élever les siens et développer son labeur quotidien. Et, bien souvent, un enfant s'élève assez haut par son intelligence et son activité pour rendre heureuse et prospère une famille nombreuse dont la vie s'est écoulée dans la lutte et le labeur.

Telles sont, dit-il, les principales causes économiques de la diminution de la natalité et du lent accroissement de la population. Les causes, en mettant de côté les raisons physiologiques, peuvent se résumer par cette observation finale : la natalité est une question de volonté, de prévoyance ou d'imprévoyance. On n'a pas d'enfants, parce qu'on n'en veut pas, et comme les forces qui agissent sur la volonté sont l'intérêt, le devoir, l'instinct ou la passion, la natalité est sous la dépendance de ces forces qui agissent sur la volonté et dont l'étude économique démontre l'influence prépondérante.

5° OBSERVATIONS DE M. CHERVIN.

M. CHERVIN ne suivra pas MM. March et Neymarck dans leurs savantes considérations ; il veut s'en tenir au sujet inscrit à l'ordre du jour, à savoir : *discussion de l'étude de M. Cauderlier sur les lois qui règlent les naissances*. Le problème de la population est tellement complexe qu'on ne parviendra jamais à l'élucider si les questions ne sont pas sérieuses.

Les lois formulées par M. Cauderlier sont-elles justes ? Telle est la question.

M. Chervin rappelle que les lois posées par M. Cauderlier sont au nombre de quatre. Deux visent les conditions du mariage, les deux autres sont relatives aux conditions économiques et sociales.

M. Cauderlier dit : « *La fécondité légitime augmente : 1° lorsque l'âge moyen à l'époque du mariage diminue, et 2° lorsque la durée moyenne du mariage diminue* »

Ces deux propositions paraissent à M. Chervin parfaitement acceptables et il croit que les démographes sont unanimes à reconnaître que, toutes choses égales d'ailleurs : 1° les ménages dans lesquels les nouveaux époux sont jeunes, sont plus prolifiques que les ménages contractés tardivement ; 2° que la fécondité diminue à mesure que vieillissent les époux.

Restent maintenant à examiner les conditions économiques et sociales. M. Cauderlier les formule de la manière suivante : « *La fécondité légitime augmente : 1° lorsque les conditions économiques s'améliorent ; 2° lorsque la proportion de la population des villes relativement à celle des campagnes diminue* » Il est impossible de nier l'influence de la situation économique sur la natalité, et précisément MM. March et Neymarck viennent d'insister, chacun à leur point de vue, sur cette question. M. Cauderlier dit très justement que la guerre de 1870 est la cause de la baisse de la natalité de 1867 à 1872, et que le second fléchissement de 1884 à 1889 a été causé par les crises financières et aussi par le phylloxéra dont il est facile de constater les effets démographiques dans les départements viticoles.

Enfin, M. Chervin accepte complètement la loi, attribuant une part dans la diminution générale de la natalité à l'émigration des campagnes vers les villes. D'une part, en effet, l'émigration rurale contient une forte proportion d'ouvriers célibataires adultes des deux sexes attirés par les plaisirs, la liberté et les hauts salaires des villes. S'ils fussent restés dans leurs villages, ils s'y seraient probablement mariés ; à la ville tout les écarte du mariage et par contre ils augmentent la proportion des naissances illégitimes. D'un autre côté, les ménages qui ont quitté la campagne pour la petite ville et ceux, plus nombreux encore, qui, en quête de situations sociales, quittent la petite ville pour la grande, se trouvent aux prises avec des difficultés économiques telles qu'ils sont plus incités à la stérilité volontaire qu'à la fécondité. La statistique démographique des villes françaises de 5 000 habitants et au-dessus montre, en effet, que la natalité légitime diminue et que la natalité illégitime augmente avec l'importance numérique de l'agglomération urbaine.

Ici se place une petite critique que M. Chervin adresse à M. Cauderlier, critique qui est plus dans les mots que dans les idées. M. Cauderlier dit que, dans l'interprétation des faits observés, il ne faut jamais recourir à l'intervention directe de la volonté des pères de famille : « *la volonté des époux n'agit que comme un ressort intermédiaire sans aucune liberté ni indépendance*. »

M. Chervin dit que s'il est un point sur lequel les démographes français paraissent bien d'accord, c'est assurément celui-ci : si on ne fait pas d'enfants, c'est qu'on n'en veut pas faire. La difficulté de s'entendre ne commence que lorsqu'on veut chercher pourquoi on n'en veut pas faire et surtout quels sont les moyens de pousser les ménages français à la fécondité. M. Chervin pense donc qu'il n'est pas exact de dire que la volonté des pères de famille n'est qu'un ressort intermédiaire sans aucune liberté ni indépendance. Que ce soient les faits économiques qui influent sur la volonté, ou que la volonté détermine une manifestation démographique dans certaines

conditions économiques ou d'habitat, on pourrait dire que c'est bonnet blanc, ou blanc bonnet.

M. Cauderlier semble même le reconnaître, puisqu'il dit un peu plus loin : « Lorsque cette volonté entre en jeu, nous voyons toujours que son action a pour effet d'augmenter la fécondité quand les conditions économiques s'améliorent, et de la diminuer quand les conditions économiques deviennent plus mauvaises. »

D'après M. Chervin, M. Cauderlier attache seulement une importance un peu trop grande à la manière de poser la question. Il pense que la solution du problème est plus facile à réaliser lorsqu'on dit : améliorez les conditions économiques et d'habitat et la fécondité s'en trouvera bien, que si on disait : la volonté domine tout le problème, c'est la mentalité des familles qu'il faut réformer, et M. Cauderlier croit qu'il serait plus facile de modifier les conditions économiques des Français que leur mentalité.

M. Chervin croit que, quelle que soit la manière de poser le problème, sa réalisation rencontre les mêmes difficultés, et il lui paraît également difficile de réformer les mœurs, la mentalité ou les conditions économiques de la France. On ne décrète pas la prospérité, pas plus que la fécondité.

Sous réserve de cette très légère critique, M. Chervin donne sa pleine approbation aux *lois qui règlent les naissances* telles qu'elles sont formulées par M. Cauderlier, et lorsqu'on voudra étudier cette question, il faudra absolument en rechercher l'application dans les différents groupes sociaux.

6° OBSERVATIONS DE M. LIMOUSIN.

M. LIMOUSIN, à propos des opinions exprimées par plusieurs des orateurs précédents et notamment par M. Neymarek, qui regrette la lente, très lente augmentation de la population de la France, croit devoir rappeler que, sur ce sujet, il est d'un avis contraire à celui des économistes actuels, et d'accord avec les économistes anciens, notamment avec son maître Joseph Garnier. A l'appui de son opinion, il désire indiquer quelques calculs.

La population de la France, dont on regrette le lent accroissement, équivalant, dit-on, à une diminution, est passée, pendant le XIX^e siècle, de 26 à 38 millions en chiffres ronds, ce qui représente une augmentation de 46 p. 100. Si nous supposons la même progression pendant les siècles prochains, nous arrivons aux chiffres suivants :

En 2000 . . .	55 millions.	En 2500 . . .	384 millions.
En 2100 . . .	80 —	En 2600 . . .	561 —
En 2200 . . .	123 —	En 2700 . . .	718 —
En 2300 . . .	180 —	En 2800 . . .	1 108 —
En 2400 . . .	263 —		

Voilà à quels résultats on arrive avec la progression observée pendant le XIX^e siècle, et qu'on déclare équivaloir à une diminution de la population : à un milliard d'habitants vers l'an 2765. La France pourra-t-elle jamais nourrir un pareil nombre d'hommes? Non, certainement. L'étendue du territoire est de 528 572 kilomètres carrés, ce qui avec 38 millions d'habitants donne 14 000 mètres carrés par habitant — sans faire la défalcation, cependant indispensable, des terres incultivables et inhabitables — et représente 72 habitants par kilomètre carré. Quelle serait la densité en 2400 avec une population de 263 millions? Elle serait de un habitant par 2 000 mètres carrés, soit 500 par kilomètre carré. En 2765, avec un milliard d'habitants, il y aurait un habitant par 528 mètres carrés et 1,891 par kilomètre carré. Cela représenterait pour résider et produire les choses nécessaires à la vie d'une personne un carré de 23 mètres de côté, ou par famille de 4,25 personnes,

un autre carré de 47^m,5 de côté, qui serait probablement réduit d'un quart par la défalcation des terres inhabitables et incultivables.

Et il n'y a pas de raison pour s'arrêter à l'an 2800 ; on peut continuer le calcul jusqu'au moment où il y aura *un* habitant par mètre carré. Comment fera-t-on alors pour vivre ? Il ne faut pas, dira-t-on, prévoir les malheurs de si loin. Qui peut deviner ce qui arrivera d'ici 2765 ? Le monde sera peut-être fini. Neuf cents ans cependant ne représentent pas une longue période dans la vie d'une nation. D'ailleurs, les craintes que l'on conçoit au sujet de la dépopulation étant d'ordre patriotique et forcément à longue échéance, celles qui peuvent venir à l'esprit au sujet de l'excès de population le sont également. Nous devons aimer la France qui existera dans neuf cents ans, comme nous aimons celle qui exista il y a le même laps de temps. Nous devons même l'aimer plus, puisqu'elle sortira de nous et qu'on aime toujours plus ses enfants que ses parents et qu'en outre, son bien-être dépend, dans une certaine mesure, de nos faits et gestes actuels.

On invoque, pour nous inciter à *repopuler*, l'exemple de l'Allemagne. Voyons donc ce qui attend ce peuple avec son taux d'accroissement actuel. Sa population était de 40 millions en 1870, et de 56 millions en 1900, soit 16 millions d'augmentation en 30 ans ou 40 p. 100 ; en un siècle 133 p. 100. Ne comptons que 130 pour la facilité des calculs, cela nous donne les prévisions suivantes :

En 2000. . .	118 millions.	En 2500. . .	6 300 millions.
En 2100. . .	271 —	En 2600. . .	14 600 —
En 2200. . .	522 —	En 2700. . .	33 600 —
En 2300. . .	1 200 —	En 2800. . .	77 milliards.
En 2400. . .	2 700 —		

Ainsi, au moment où la France atteindra le milliard, c'est-à-dire vers 2765, l'Allemagne sera à plus de 70 milliards. Or, comme la superficie de l'Allemagne est de 540 596 kilomètres carrés, soit 12 024 seulement de plus que la France, il en résulte que la population actuelle est de *un* habitant par 9 653 mètres carrés, toujours sans déduction des terres inhabitables et incultivables, ou de 103 par kilomètre carré. En 2800, il y aurait un habitant par 7^m,20, représentant un rectangle de 2^m,70 de côté. Pour une famille de 5 personnes, le rectangle aurait 6 mètres de côté, pour l'habitation et la production des choses nécessaires à la vie. La déduction des terres inhabitables et incultivables amènerait encore une réduction de cet espace moyen dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'insuffisance. Cela donnerait, en outre, 77 227 personnes par kilomètre carré. Ce serait, sur tout le pays, une densité quadruple de celle de Paris.

Cette démonstration par l'absurde établit l'inanité des craintes que nous entendons manifester au sujet de la dépopulation, même par la majorité des économistes d'aujourd'hui, moins avisés que leurs prédécesseurs. Avec le taux d'accroissement actuel de la population française, qui provoque tant de lamentations, nous ne pouvons avoir d'espoir pour notre patrie que dans de bonnes guerres, de bonnes famines, de bonnes pestes qui viendront mettre un frein à la reproduction excessive. Que dire de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Autriche, de l'Italie, de la Russie ? Seule la Hollande, où l'on reconnaît d'utilité publique les sociétés qui prêchent la restriction, montre de la sagesse.

On dira peut-être qu'avec le taux plus considérable d'accroissement de sa population, l'Allemagne mangera la France. Elle rencontrerait d'abord la concurrence des autres nations multiplicatrices ; puis, qu'y gagnerait-elle ? On n'extermine plus les peuples aujourd'hui : la race française subsisterait et continuerait son développement. Qui sait ? elle acquerrait peut-être la puissance proliférante de la race germanique et les choses marcheraient encore plus vite. Admettons même l'extermination des 38 millions de Français ou de leurs descendants plus nombreux ; qu'y gagnerait la race germanique ? 77 milliards est un chiffre d'habitants trop élevé pour les surfaces réunies de la France et de l'Allemagne, soit 1 069 168 kilomètres

carrés, et 80 ans de plus suffiraient d'ailleurs à amener les choses au point indiqué pour l'Allemagne seule.

La raison, le simple bon sens même, commandent donc aux peuples européens, y compris le peuple français, objet de tant de vitupérations, de mettre une sourdine à leur prolifération, sinon l'impassible nature en mettra une par les moyens qui lui sont propres.
